



## **Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

### **Article R. 122-3-1 du code de l'environnement**

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception :   
Dossier complet le :   
N° d'enregistrement :

### **1 Intitulé du projet**

Aménagement du plan d'eau des Vannades,  
Route de la Durance,  
04100 Manosque

### **2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)**

#### **21 Personne physique**

Nom  Prénom(s)

#### **22 Personne morale**

Dénomination  Raison sociale   
N° SIRET  Type de société (SA, SCI...)   
Représentant de la personne morale :  Madame  Monsieur  
Nom  Prénom(s)

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
39° b) : Opération d'aménagement sur un terrain d'assiette supérieur à 10 ha	Aménagement sur une surface de plus de 10 ha

#### 31 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (Clause-filet) ?

Oui  Non

#### 32 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui  Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le terrain concerné par la délégation, d'une surface totale de 359 203 m<sup>2</sup> correspond aux parcelles cadastrées 000 D 2632 et 3144 de la commune de Manosque dans les Alpes de Haute-Provence. Il s'agit d'un terrain public appartenant à la Ville de Manosque. Ouvert au public, on y trouve le Plan d'eau des Vannades.

Le projet est concerné par plusieurs aménagements, de nature et de type différents :

- **Création d'un accrobranche** utilisant au mieux la topographie et le patrimoine végétal généreux du site. Un second module de cabane en bois naturel clair est prévu pour la protection et le confort du personnel d'accueil du parcours d'accrobranche. Cet aménagement est prévu sur une surface d'environ 6200 m<sup>2</sup>.
- **Rénovation du local d'aviron à l'identique.**
- **Restauration du minigolf existant à l'identique avec implantation d'un module d'accueil type algéco.**
- **Mise en place d'une palissade bois de type ganivelles et de quelques parties en grillage simple sur une partie de la plage pour délimiter la zone de jeux aquatiques et l'arrivée de la tyrolienne.**
- **Dans le cadre du permis de construire relatif au restaurant existant :**
  - o Création d'une pergola métallique sur la terrasse,
  - o Création de deux terrasses dallées en sol,
  - o Extension de la cuisine du restaurant,
  - o Création d'une scène maçonnée à l'air libre d'environ 50 m<sup>2</sup> adossée au bâtiment électrique existant (hauteur 0.80m).

#### 4.2 Objectifs du projet

Le plan d'eau des Vannades est un lieu de villégiature qui offre aux manosquins l'endroit idéal pour des activités de plein air allant de la randonnée à la pratique des sports nautiques et aquatiques, à proximité directe de la Durance.

L'objectif de ce projet est de dynamiser davantage ce plan d'eau en offrant des activités et des services supplémentaires aux usagers.



## 43 Décrivez sommairement le projet

### 431 Dans sa phase travaux

Le projet est concerné par plusieurs aménagements, de nature et de type différents :

- **Création d'un accrobranche** utilisant au mieux la topographie et le patrimoine végétal généreux du site. Un second module de cabane en bois naturel clair est prévu pour la protection et le confort du personnel d'accueil du parcours d'accrobranche. Cet aménagement est prévu sur une surface d'environ 6200 m<sup>2</sup>.
- **Rénovation du local d'aviron à l'identique.**
- **Restauration du minigolf existant à l'identique avec implantation d'un module d'accueil type algéco.**
- **Mise en place d'une palissade bois de type ganivelles et de quelques parties en grillage simple sur une partie de la plage pour délimiter la zone de jeux aquatiques et l'arrivée de la tyrolienne.**
- **Dans le cadre du permis de construire relatif au restaurant existant :**
  - o Création d'une pergola métallique sur la terrasse,
  - o Création de deux terrasses dallées en sol,
  - o Extension de la cuisine du restaurant,
  - o Création d'une scène maçonnée à l'air libre d'environ 50 m<sup>2</sup> adossée au bâtiment électrique existant (hauteur 0.80m).

Ces aménagements sont déjà existants (accrobranche, local d'aviron, minigolf) ou seront localisés sur des zones de terre, anthropisées, non végétalisées. Les aménagements prévus correspondent à des aménagements légers. La seule artificialisation des sols prévue concerne l'extension du restaurant (terrasses dallées, extension de la cuisine, scène maçonnée). Cette artificialisation des sols est prévue sur une zone minérale, anthropisée, non végétalisée. La durée des travaux estimée est courte.

### 432 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Les aménagements prévus impliqueront une augmentation de la fréquentation du site en journée (public familial). Néanmoins, ces aménagements sont regroupés et concentrés sur la partie la plus anthropique du lac.

Certains aménagements seront démontables comme les jeux aquatiques.

## 44 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est concerné par une délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de la base de loisirs des Vannades de la ville de Manosque.

#### 45 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs approximatives
Superficie globale du site (terrain concerné par la délégation de service public)	359 203 m <sup>2</sup>
Création d'un accrobranche	6 200 m <sup>2</sup>
Rénovation du local d'aviron	150 m <sup>2</sup> pour le local
Restauration du minigolf existant et ajout d'un local d'accueil	600 m <sup>2</sup> et 20m <sup>2</sup> pour le local
Mise en place d'une palissade bois de type ganivelles et de quelques parties en grillage simple sur une partie de la plage pour délimiter la zone de jeux aquatiques et l'arrivée de la tyrolienne.	Environ 100 m
Dans le cadre du permis de construire relatif au restaurant existant : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Création d'une pergola métallique sur la terrasse</li> <li>○ Création de deux terrasses dallées en sol</li> <li>○ Extension de la cuisine du restaurant</li> <li>○ Création d'une scène maçonnée à l'air libre d'environ 50 m<sup>2</sup> adossée au bâtiment électrique existant (hauteur 0.80m)</li> </ul>	Pergola : 50 m <sup>2</sup> Terrasse : 100 + 400 m <sup>2</sup> Cuisine : 50 m <sup>2</sup> Scène : 50 m <sup>2</sup>

#### 46 Localisation du projet

##### Adresse et commune d'implantation

Numéro : \_\_\_\_\_ Voie : Route de la Durance

Lieu-dit : Lac les Vannades

Localité : Manosque

Code postal : 0 4 1 0 0 BP : \_\_\_\_\_ Cedex : \_\_\_\_\_

##### Coordonnées géographiques <sup>(1)</sup>

Long. : 4 3 ° 4 9 ' 4 9 " N Lat. : 0 5 ° 5 0 ' 2 0 " E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ " \_\_\_\_\_ Lat. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ " \_\_\_\_\_

Point d'arrivée : Long. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ " \_\_\_\_\_ Lat. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ " \_\_\_\_\_

##### Communes traversées :

Manosque



Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Plan Local d'Urbanisme de Manosque  
Zone Naturelle

① Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

#### 47 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

**471 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**

Oui  Non

**472 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».**

#### 5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

- ① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.
- ① Le site Internet du ministère de l'Environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Situé à moins de 300 mètres de la ZNIEFF de type II 930012698 « La moyenne Durance de Sisteron à la confluence avec le Verdon »
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné

Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Compris dans le PNR du Lubéron (FR8000003) Situé à moins de 500 mètres du PNR du Verdon (FR8000033)

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un projet de PPBE en cours.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Zone humide artificielle « Les Vannades – Manosque ». Les zones concernées par les aménagements ne présentent pas de trace d'humidité.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Prévention des Risques de Manosque
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Approuvé le 19 octobre 2016
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné



Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Compris dans la ZPS FR9312003 « La Durance ». Situé à moins de 300 mètres de la ZSC FR9301589 « La Durance ».
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir des incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné

Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné.
Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné
Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné
Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sanitaires et arrivées d'eau potable déjà présentes sur le site.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p><b>Création d'un accrobranche :</b> L'accrobranche est déjà existant. Il est intégré dans une zone boisée de feuillus avec sous-bois ouvert. L'état de conservation de ce boisement est médiocre : arbres fins de haute tige, sous-bois entretenu... Quelques arbres présentent des écorces décollées et des chiroptères ont été observés au niveau du secteur de projet. Un cours d'eau est localisé à proximité immédiate de ce boisement. Ce dernier accueille donc potentiellement des gîtes à chiroptères. La fréquentation diurne de ce boisement peut impliquer un dérangement des chiroptères présents dans les gîtes. L'incidence est moyenne si la présence de gîtes à chiroptères est avérée. Sinon l'incidence est très faible.</p> <p><b>Rénovation du local d'aviron :</b> Le local d'aviron existant sera rénové sans impact sur les avoisinants existants.</p> <p><b>Restauration du minigolf existant et implantation d'un local type algéco pour l'accueil :</b> La restauration portera sur la partie existante et n'impliquera donc pas d'incidence significative. L'implantation du local d'accueil se fera sur une zone existante en terre battue, sans végétation existante et ne comportera ni fondation ni réseaux de sanitaires.</p> <p><b>Mise en place d'une palissade bois de type ganivelles et de quelques parties en grillage simple sur une partie de la plage pour délimiter la zone de jeux aquatiques :</b> Cette</p>



			<p>pose de grillage peut impliquer une fragmentation ponctuelle de la zone (réduction de l'accès à l'eau pour certaines espèces). Néanmoins, la distance de pose est très limitée et le reste du lac reste librement accessible. Cette pose de grillage n'impliquera donc pas d'incidence significative.</p> <p>Dans le cadre du permis de construire relatif au restaurant existant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Création d'une pergola métallique sur la terrasse,</li> <li>- Création de deux terrasses dallées en sol,</li> <li>- Extension de la cuisine du restaurant,</li> <li>- Création d'une scène maçonnée à l'air libre d'environ 50 m<sup>2</sup> adossée au bâtiment électrique existant (hauteur 0.80m).</li> </ul> <p>Ces aménagements sont prévus au niveau du restaurant existant, sur des zones de graviers ou de terre battue existante, dépourvues de végétation. Aucun arbre ne sera abattu dans le cadre du projet. Ces aménagements n'impliqueront donc pas d'incidences significatives sur l'environnement.</p> <p>La création d'une scène peut impliquer la réalisation de concerts au sein du site et donc être source de bruit et de lumière lors de soirées festives. Néanmoins, cette scène est créée au niveau du restaurant existant, au sein d'une zone anthropisée, limitant ainsi les incidences sur l'environnement (dérangement d'espèces).</p> <p><b>En conclusion, le projet global peut impliquer des incidences significatives liées à la destruction d'arbres et le dérangement potentiel de chiroptères.</b></p> <p><b>En l'absence de destruction d'arbres et au vu de la nature des aménagements (aménagements existants ou localisés en zones anthropisées), le projet impliquera des incidences écologiques faibles.</b></p>
	<p>Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p>	<p>Le secteur de projet n'est pas concerné par des habitats d'intérêt communautaire. De plus, les aménagements sont légers et n'impliqueront pas d'artificialisation de milieux naturels.</p> <p>Seule la présence potentielle de chiroptères et de gîtes à chiroptères au niveau des zones boisées peut impliquer une incidence significative du projet sur les sites Natura 2000.</p> <p><b>En l'absence de destruction d'arbres et au vu de la nature des aménagements (aménagements existants ou localisés en zones anthropisées sur de faibles surfaces), le projet impliquera des incidences faibles sur les sites Natura 2000.</b></p>
	<p>Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?</p>	<p><input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>	<p>L'intégralité du projet se trouve en secteur agricole ou naturel.</p> <p>Les aménagements prévus correspondent à des restaurations de l'existant et à des aménagements légers sur des zones déjà artificialisées. L'artificialisation des sols sera réalisée sur des zones de graviers ou de terre battue existante, dépourvues de végétation.</p>

<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Proximité de l'autoroute A51 pouvant présenter des risques liés au transport de matières dangereuses.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une partie au nord-est est concernée par une zone inconstructible (zone rouge au PPRN). Les projets de construction ne sont cependant pas situés sur cette zone.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréiez sommairement l'impact potentiel
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les futurs aménagements peuvent impliquer une meilleure attractivité du site et donc une fréquentation plus conséquente au niveau du site. Incidence non significative.
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les futurs aménagements peuvent impliquer une fréquentation plus importante sur le site et donc une augmentation des nuisances sonores. Incidence non significative.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La création d'une scène peut impliquer la réalisation de concerts au sein du site et donc être source de bruit lors de soirées festives. Incidence non significative.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le plan d'eau des Vannades est localisé en bordure de l'A51. Les aménagements prévus sont néanmoins localisés hors de la bande des 100 mètres liée à l'autoroute (loi Barnier).
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné



	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné La création d'une scène peut impliquer la réalisation de concerts au sein du site et donc être source de lumière lors de soirées festives. Incidence non significative.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné
	Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné Les aménagements prévus sont légers et s'intègrent dans l'environnement du site.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné





**Mesure n°1 :** Afin d'éviter toute destruction de gîtes à chiroptères ou à pics, il est recommandé de maintenir l'ensemble des arbres présents sur le site. Si des arbres doivent être abattus, il conviendra de s'assurer de l'absence de gîtes au niveau des arbres ciblés.

**Mesure n°2 :** Du fait de la potentialité forte de présence de chiroptères et de gîtes à chiroptères au sein des boisements du site, il est recommandé de prévoir une étude chiroptérologique au niveau du boisement concerné par l'accrobranche. L'objectif de cette étude est de connaître les espèces présentes et de localiser les gîtes potentiels à chiroptères. L'organisation de l'accrobranche pourra alors être revue en évitant d'aménager les arbres concernés par des gîtes.

**Mesure n°3 :** Afin de limiter le dérangement des espèces nocturnes, il est recommandé, lors de soirées festives organisées, de cadrer ces événements et de limiter les émissions de bruits et de lumière vers les milieux naturels voisins. Ces événements devront être cadrés et concentrés au niveau du restaurant.

**Le respect de ces mesures permettrait d'éviter toute incidence significative du projet sur l'environnement et d'intégrer au mieux les enjeux écologiques liés aux chiroptères et à Natura 2000.**

## 7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Une prospection naturaliste a eu lieu en avril 2023 afin d'identifier les habitats et les espèces présentes ou potentiellement présentes. Ce cadrage naturaliste a permis d'identifier précisément les principaux enjeux du secteur qui concernent essentiellement la présence de chiroptères sur le site et la forte probabilité de présence de gîtes à chiroptères.

Au vu des aménagements prévus, il nous paraît plus judicieux de mettre en place une étude chiroptérologique et de garantir l'absence d'abattage d'arbres dans le projet que de réaliser une évaluation environnementale.

Le projet prévoit des aménagements légers, n'impliquant pas d'incidence significative sur l'environnement (hors chiroptères potentiels).

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>

6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau.	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 82 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

*i* Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
8	Localisation de la zone humide	<input checked="" type="checkbox"/>
9	Liste des espèces rencontrées sur le site	<input checked="" type="checkbox"/>

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom GALTIER

Prénom CAMILLE

Qualité du signataire MAIRE

À YANSSQUE

Fait le 21/07/2023



Signature du (des) demandeur(s)